



Compte rendu de séance du conseil municipal du 15 mai 2025

Etaient présents : Mesdames Stéphanie Jourdil, Sandrine Monnier Demouge, Nathalie Pouillet, Catherine Cuenot, Messieurs Jean-Pierre Bringard, Régis Garnier, Arnaud Doyen, Emmanuel Echemann.

Avaient donné procuration : Gérard Jacob à Arnaud Doyen, Emmanuel Vergon-Tripard à Jean-Pierre Bringard

Etaient excusés : Gisèle Vallon, , Christian Roy

Etait absente non excusée : Stessie Leprêtre.

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Nombre de présents : 8 - Nombre de votants : 9

Le Conseil municipal désigne, Arnaud Doyen en tant que secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

- Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au Maire (le cas échéant),
- Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au bureau municipal (le cas échéant),
- Désignation de jurés d'assises
- Gouvernance – recomposition du Conseil communautaire de la CCVS
- Assurances statutaires contrat groupe
- Règlement de l'affouage
- Randonnée pédestre
- Loyers

Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au Maire

Aucune

Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au bureau municipal

Aucune

Désignation de jurés d'assises

Le 10 avril 2025, la commune de Giromagny, en tant que chef-lieu de canton et conformément au code de procédure pénale, a procédé au tirage au sort des communes devant désigner des jurés d'assises pour l'année 2026.

La commune d'Anjouley a été choisie et se doit de choisir soit en réunion publique soit en séance d'un Conseil municipal trois personnes.

Ces trois personnes seront désignées, par tirage au sort, pour être juré devant la cour d'assises. En tant que juré d'assises, vous participez aux côtés des magistrats professionnels au procès des personnes accusées de crimes. Si vous êtes sélectionné pour être juré vous devez respecter certaines obligations et vous aurez le droit à des indemnités.

L'assemblée présente procède au tirage au sort à partir de la liste électorale. Les noms suivants ont été tirés au sort :

- MARCHAL Philippe, 6 rue de la plaine, 90170 Anjouley
- IBER Roland, 9 route de bourg s/s Chatelet 90170 Anjouley
- DOYEN Claudine, rue Novier, 90170 Anjouley

Gouvernance – recomposition du Conseil communautaire de la CCVS

La CCVS invite la commune d'Anjouley à statuer sur la composition du conseil communautaire de la communauté de communes.

Cette question a été discutée en bureau Communautaire le 25 mars puis dans le cadre des questions diverses du conseil Communautaire du 8 avril 2025. Un consensus s'est à chaque fois exprimé en faveur de l'accord local n°1 qui correspond à la représentation actuelle, 42 conseillers communautaires dont 2 pour Anjouley.

Cette solution permettra au plus grand nombre possible de communes d'être représentées par plus d'un conseiller. Ceci apparaît de nature à favoriser l'implication des communes dans les travaux communautaires.

L'accord local n°1 qui correspond à la représentation actuelle de 42 conseillers communautaires dont 2 pour Anjouley est votée à l'unanimité.

Assurances statutaires contrat groupe

Le contrat des assurances statutaires permettant aux collectivités et établissements publics du Territoire de Belfort de s'assurer contre les risques financiers induits par l'absentéisme de leurs agents arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Le centre de gestion du Territoire de Belfort propose de relancer un nouveau marché qui permettra une nouvelle couverture pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2026.

Le centre de gestion du Territoire de Belfort peut mener cette démarche uniquement pour les collectivités et établissements publics qui en feront la demande par délibération avant le 30 juin 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal sera intéressé par une future adhésion.

Règlement de l'affouage

Monsieur Régis Garnier propose de rajouter sur le règlement d'affouage que si le lot de bois n'est pas exploité (en septembre de l'année N+1 après l'attribution du lot) dans toute entièreseté un montant de 100€ sera payé par l'affouagiste à la commune. Cette exploitation serait une perte financière pour la commune puisque le bois tombé pourri au bout de deux ans et n'est plus exploitable.

L'assemblée délibérante autorise la modification du règlement d'affouage avec la nécessité de l'exploitation totale du lot d'affouage et la mise en place du forfait de 100€ TTC en cas de non exploitation totale ou partielle.

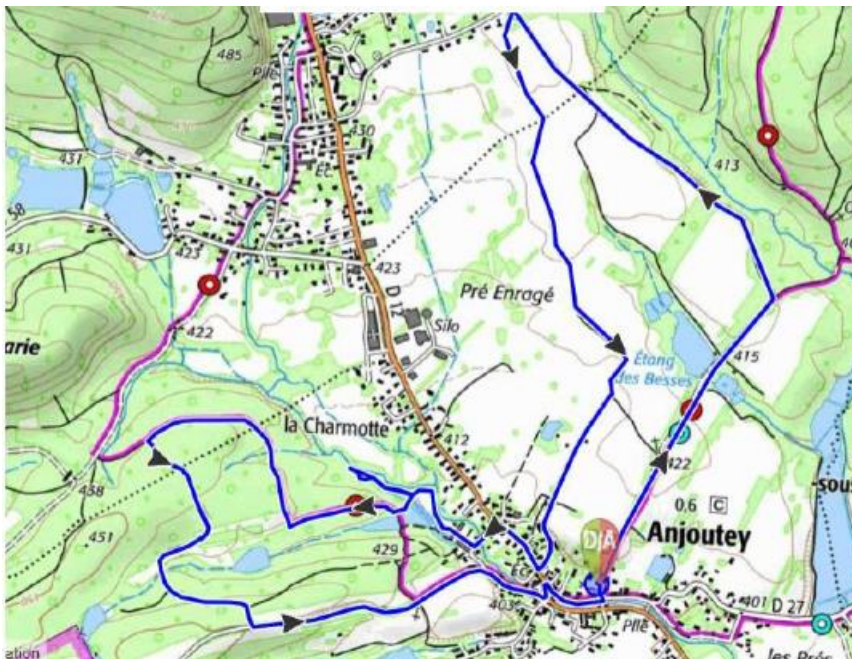
Randonnée pédestre

Le projet proposé par Balisage 90 (Monsieur Chevalley) est présenté par Arnaud Doyen.

Une boucle de 8,3 kms dans la commune d'Anjoutey est en cours d'étude. Le projet est avancé et pourrait déboucher par Balisage 90 sur un balisage au cours de l'été.

Le coût est :

- Nettoyage, balisage dans les deux sens par Balisage 90 : 900 euros TTC
- Ajout possible d'une balisage avec le mouton du logo d'Anjoutey : coût à donner par Balisage 90
- Ruisseau à canaliser car passe sur un sentier à priori communal : service technique anjoutinois



Le budget prévisionnel est 1 800 euros TTC.

Après en avoir discuté l'assemblée présente vote à l'unanimité la proposition de chemin de randonnée.

D'autres boucles de randonnée pourraient être réalisées.

Local de stockage et de ferronnerie, chaudronnerie et métallerie - Loyer

Monsieur le maire propose une augmentation de loyer mensuel de la ferronnerie de 50 euros TTC en raison des travaux d'installation d'un chauffage (cheminée) faits l'hiver dernier. Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, autorise l'augmentation de loyer. Un avenant sera fait au bail en cours.

Questions diverses

Tour de table des Elus :

Nouvelles de la Commune (y compris service technique) :

Secrétariat de mairie :

Travaux :

Présentation des nouveaux plans du logement communal dit le Gite

A commencer

- Ecole peintures extérieures (RAL des couleurs)
- Travaux des ponts
- Jardinières de fleurs des murets de la rivières
- Numérisation des actes d'état civil et autres documents

Vie sociale

Médiathèque hors les murs : soirée Jeux au centre de loisirs le 19 septembre 2025

Manifestations

- Marche gourmande : 1er juin
- Fête de la musique : 28 juin – sera organisé par ASNT. La commune ne participera pas cette année 2025.
- Fête du village et vide grenier : dimanche 7 septembre (toujours le 1er week end de Sept.)
- Expositions peintures : 22 et 23 Novembre 2025

Marche gourmande ou Balade Gourmande des 4 Villages

Organisée par des associations Anjoutey, Etueffont, Rougemont-le-Château et Saint-Germain-le-Châtelet, elle sera le dimanche 1er juin 2025 sur un parcours de 10 kilomètres, conçu pour marcher à travers champs, forêts, profitant ainsi de la richesse naturelle de notre territoire. Ce parcours est accessible à tous, petits et grands, et promet une journée de détente et de convivialité.

Tout au long de la marche, cinq haltes gourmandes vous attendent. Chacune d'elles sera l'occasion de déguster des mets de nos producteurs locaux :

- Apéritif : commencez votre marche par un amuse bouche
- Entrée : découvrez une entrée savoureuse
- Plat : volaille, spaetzle et sa sauce champignon cuisiné par un artisan local
- Fromage : une portion de comté de la Fruitière de Trévillers
- Dessert : terminez en beauté avec une pâtisserie fine

A chaque halte une boisson vous sera proposée, vous permettant de vous désaltérer tout en profitant des saveurs locales.

Pour clôturer cette journée en beauté, Vincent Carezni réalise une animation musicale. Sa performance promet de faire danser et chanter les participants, dans une ambiance festive et chaleureuse.

Comité des fêtes

Dates des BM et CM à venir :

Dates des bureaux municipaux :

- 05/06/2025
- 04/09/2025
- 02/10/2025
- 06/11/2025
- 04/12/2025

Dates du Conseil municipal 2025 :

- 19/06/2025
- 18/09/2025
- 16/10/2025
- 19/11 (mercredi car jeudi pot des bénévoles)
- 18/12

Les sujets ayant été épuisés, fin du conseil municipal à 21h50.